

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

Assemblée Générale Ordinaire/Extraordinaire Stade Olympique Choletais
du Vendredi 23/01/2026

Article des statuts du club :

« ARTICLE 16:

L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité (la moitié plus un des suffrages exprimés) sous réserve du scrutin prévu à l'Article 17. »

Je soussigné (nom et prénom) :

.....
.....

Membre du Club : SO CHOLET

Affilié sous le n° : 500 106

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale ci-dessus mentionnée :

Mandaté (nom et prénom) :

.....

Pour agir en mes lieu et place lors de l'Assemblée Générale du SO Cholet le vendredi 23 janvier 2026.

 *Pouvoir de représentation à remettre lors de l'émargement accompagné de :*

- *L'attestation de la licence dirigeant du mandaté (extraction via Footclubs ou mail)*
- *Ou à minima d'une pièce d'identité*